

## Fiche de données de sécurité

**Shell Malleus Grease STC 2****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

<b>Code du produit</b>	001A0321	
<b>No. Infosafe</b>	ACJKO FR/fre/fra/C	
<b>Date d'émission</b>	03/10/2006	
<b>Type du produit</b>	Graisse pour l'automobile et l'industrie.	
<b>Autres noms</b>	<b>NOM</b>	<b>CODE</b>
	Shell Malleus Grease STC 2	140000007228
<b>Fournisseur</b>	<b>Numéro de téléphone</b>	
Société des Pétroles Shell Les Portes de la Défense 307, rue d'Estienne d'Orves 92708 Colombes Cedex France	<b>Numéro de téléphone / Télécopie</b> Tel:01 57 60 61 00 Fax:01 57 60 62 99	

**N° d'appel d'urgence**

- 1) SHELL (en France - 24 h/24) : +33 4 42 74 51 15.  
 2) CENTRES ANTI-POISON  
 +33 1 40 05 48 48 - Hopital Fernand WIDAL.200, rue du Faubourg Saint-Denis - 75475 PARIS Cedex 10.  
 +33 4 72 11 75 84 - Hopital EDOUARD HERRIOT. 5, place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3.  
 +33 4 91 75 25 25 - Hopital SALVATOR. 249, boulevard Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9.  
 3) ORFILA: +33 1 45 42 59 59.

**2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Description de la préparation**

Huile de graissage composée d'huile minérale sévèrement raffinée et d'additifs. L'huile minérale sévèrement raffinée contient moins de 3 % en masse d'extrait DMSO selon IP 346.

**Composants dangereux**

D'après les informations disponibles, les composants de cette préparation ne devraient pas conférer de propriétés dangereuses à ce produit.

NOM	CAS	EINECS	PROPORTION	Symbole(s) de danger	Phrase(s) de risque
Sulfonates de calcium	57855-77-3	260-991-2	1-2 %	Xi	R36/38

**Autres informations**

Voir en Section 16 'Autres informations' le texte complet pour chaque phrase de Risque.



### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification européenne</b>	Non classé comme dangereux selon les critères CE.
----------------------------------	---

#### Effets néfastes sur la santé

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation. Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut entraîner une dermatite. La graisse usagée peut contenir des impuretés nocives.

#### Dangers physico-chimiques

Non classé comme inflammable, mais peut brûler.

#### Dangers pour l'environnement

Non classé comme dangereux pour l'environnement.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Symptômes et effets secondaires

Ne présente probablement pas de danger d'intoxication aiguë dans les conditions normales d'emploi.

#### Inhalation

En cas d'étourdissement ou de nausées, emmener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### Peau

Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin. En cas d'utilisation d'appareil de haute pression, il y a un risque d'injection de produit sous la peau. En cas de blessure due à un jet haute pression, le blessé devra être envoyé immédiatement à l'hôpital. Prendre un avis médical même en l'absence de blessures apparentes.

#### Contact avec les yeux

Rincer l'œil avec de grandes quantités d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin ou hospitaliser.

#### Ingestion

Rincer la bouche à l'eau et faire appel à un médecin. Ne pas faire vomir.

#### Conseil(s) au médecin

Traiter selon les symptômes. L'aspiration du produit dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner une dermatite. Les blessures dues à un jet haute pression exigent une intervention chirurgicale rapide et probablement l'administration de stéroïde, afin de minimiser les dommages aux tissus et la perte de fonction.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Dangers spécifiques

La combustion peut créer un mélange complexe de particules en suspension dans l'air et de gaz, comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, des composés du plomb et des composés non identifiés, organiques ou non.

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse et poudre chimique sèche. Recourir au dioxyde de carbone, au sable ou à la terre uniquement pour les incendies limités.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Eau en jet. Evitez l'utilisation des extincteurs au Halon par respect pour l'environnement.



### Équipement de protection

Le port d'un équipement de protection approprié, y compris un masque respiratoire, est obligatoire pour s'approcher d'un feu dans un espace confiné.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Éviter les contacts avec la peau et les yeux. Gants en PVC, Néoprène ou caoutchouc nitrile. Bottes de sécurité en caoutchouc montant au genou, veste et pantalon en PVC. Porter des lunettes de sécurité ou un masque couvrant tout le visage en cas de risque d'éclaboussures.

### Précautions environnementales

Empêcher la dispersion et l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières, à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informer les autorités locales si cette situation ne peut être empêchée.

### Méthodes de nettoyage - petits déversements

récupérer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination ou une récupération conforme aux réglementations.

### Méthodes de nettoyage - Grands déversements accidentels

comme pour les petits épandages.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Utiliser une ventilation locale s'il y a un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés. Éviter les déperditions accidentelles. Les chiffons, papiers et autres matériaux utilisés pour absorber les épandages présentent un danger d'incendie. Éviter leur accumulation en les éliminant immédiatement et en toute sécurité. Outre les recommandations spécifiques pour la maîtrise des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, une étude de risques doit être réalisée pour déterminer les contrôles appropriés aux conditions d'emploi locales.

### Stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et oxydants puissants.

### Températures de stockage

Au minimum 0°C. Au maximum 50°C.

### Matériaux recommandés

Pour les conteneurs ou leur revêtement, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.

### Matériaux inappropriés

Éviter le PVC pour les conteneurs ou leur revêtement.

### Autres informations

Ne pas exposer les conteneurs en polyéthylène à de fortes températures en raison des risques de déformation.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Substance	Réglementation	Durée d'exposition	Limite d'exposition	Unités	Notes
Huile minérale (brouillard)	ACGIH	Temps, moyenne pondérée	5	mg/m3	
	ACGIH	LECT (Limite d'exposition à court terme)	10	mg/m3	

ACGIH

ACGIH Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Autres informations sur l'exposition**

Du fait de la consistance semi-solide du produit, la formation de brouillards ou de poussières est peu probable.

**Contrôles d'exposition, protection personnelle**

Utiliser une ventilation locale s'il y a un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

**Protection du système respiratoire**

Si les brouillards d'huile ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé.

**Protection des mains**

Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.

**Protection du corps**

Limitier toute forme de contact avec la peau. Porter une combinaison et des chaussures à semelles résistant aux huiles. Laver régulièrement les vêtements de travail et les sous-vêtements.

**Contrôles d'exposition de l'environnement**

Minimiser les rejets dans l'environnement. Une étude environnementale doit être réalisée pour assurer la conformité avec la réglementation locale.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Couleur</b>	Noir.
<b>État physique</b>	Semi-solide à température ambiante.
<b>Odeur</b>	Caractéristique de l'huile minérale.
<b>Valeur du pH</b>	Données non disponibles.
<b>Tension de vapeur</b>	Probablement < 0,5Pa à 20°C.
<b>Point d'ébullition initial</b>	Donnée non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Négligeable.
<b>Densité</b>	Environ 1040kg/m3 à 15°C.
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	10 % v/v (typique) (basé sur l'huile minérale).
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	1 % v/v (typique) (basé sur l'huile minérale).
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Probablement > 320°C.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Supérieure à 1.
<b>Coefficient de partage octanol-1/eau</b>	log Pow probablement supérieur à 6.
<b>Point de goutte</b>	>145°C (selon ASTM D-566).



## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### **Stabilité**

Stable.

### **Conditions à éviter**

Températures extrêmes et rayons directs du soleil.

### **Matières à éviter**

Agents oxydants forts.

### **Produits de décomposition dangereux**

Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **Base d'évaluation**

Seules des données toxicologiques incomplètes sont disponibles pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur les données du produit, une connaissance des composants et la toxicologie de produits semblables.

### **Toxicité aiguë - orale**

DL50 probablement > 2000 mg/kg.

### **Toxicité aiguë - voie cutanée**

DL50 probablement > 2000 mg/kg.

### **Toxicité aiguë - par inhalation**

Considéré comme non dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

### **Irritation oculaire**

Probablement légèrement irritant.

### **Irritation cutanée**

Probablement légèrement irritant.

### **Irritation respiratoire**

Si des vapeurs sont inhalées, une légère irritation des voies respiratoires peut se produire.

### **Sensibilisation de la peau**

N'est pas un sensibilisant cutané d'après le test de sensibilisation de Buehler.

### **Propriétés cancérogènes**

Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérogène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau. Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérogènes.

### **Propriétés mutagènes**

N'est pas considéré comme présentant un risque mutagène.

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas considéré comme toxique pour la reproduction.

### **Autres informations**

Des contacts excessifs et répétés avec des produits contenant des huiles minérales, en particulier à de hautes températures, peuvent provoquer un dégraissage de la peau. Ceci peut entraîner une irritation, voire une dermatite, en particulier lorsque l'hygiène personnelle est peu respectée. Minimiser les contacts avec la peau. L'injection de produit sous haute pression dans la peau peut entraîner une nécrose locale si le produit n'est pas chirurgicalement enlevé. Les huiles de graissage usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination. TOUTES les huiles de graissage usagées doivent être manipulées avec précaution et tout contact avec la peau doit être évité au maximum.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **Base d'évaluation**

Les données écotoxicologiques disponibles pour cette substance sont incomplètes. Les informations fournies se basent sur les données du produit, une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits semblables.

### **Mobilité**

Semi-solide dans la plupart des conditions dans l'environnement. Sombre dans l'eau. S'il entre en contact avec le sol, il s'adsorbe sur les particules du sol.

### **Persistance / Dégradabilité**

Probablement non facilement biodégradable. Les composants principaux sont probablement intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.

### **Bioaccumulation**

Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

### **Ecotoxicité**

Mélange très peu soluble dans l'eau. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. Ce produit est probablement pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques, LL/EL50 > 100 mg/l. (LL/EL50, exprimé comme la quantité nominale du produit requise pour préparer l'échantillon aqueux.).

### **Autres effets néfastes**

On ne suspecte ni potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni potentiel de création photochimique d'ozone, ni potentiel d'effet de serre pour ce produit.

Le produit est un mélange de composants non volatils qui ne sont pas susceptibles de se dégager dans l'air en quantité significative.

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **Élimination des déchets**

Récupérer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination ou une récupération conforme aux réglementations. La compétence de l'entreprise contractante en matière d'élimination de ce type de produits doit être vérifiée préalablement. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le déchet de produit.

### **Élimination du produit**

Comme pour les déchets.

### **Élimination des emballages**

Recycler ou éliminer en conformité avec la législation en vigueur, en faisant appel à une entreprise agréée.

### **Code européen des déchets**

12 01 12 déchets de cires et graisses.

La classification des déchets est toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

### Réglementations nationales et locales

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :

- Décrets n° 73-218 du 23.02.1973 et n° 77-254 du 08.03.1977, circulaires du 14.01.1977 et 04.11.1980

Réglementation relative aux déchets :

- Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-914 du 19.08.77; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par le décret n° 85-387 du 29.03.85, et les décrets n° 89-192 du 24.03.1989 et 89-648 du 31.08.1989, portant réglementation de la récupération des huiles usagées

- Loi n° 88-1261 du 30.12.1988; décret n° 90-267 du 23.03.1990 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets générateurs de nuisances

- Loi n° 92-646 du 13.07.1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

Arrêté du 02.02.98 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées

Décret n° 2002-540 du 18.04.02 relatif à la classification des déchets.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Informations relatives au transport

Non dangereux pour le transport des marchandises selon les classifications ADR/RID, IMO et IATA/ICAO.

#### Classe de danger ADR/RID

AUCUNE ALLOUÉE

#### Groupe d'emballage ADR/RID

AUCUNE ALLOUÉE

#### Classe de danger IMDG

AUCUNE ALLOUÉE

#### Groupe d'emballage IMDG

AUCUNE ALLOUÉE

#### Classe de danger IATA/OACI

AUCUNE ALLOUÉE

#### Groupe d'emballage de IATA/OACI

AUCUNE ALLOUÉE

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symboles européens	Pas de symbole.
Phrase(s) de risque CE	Non applicable.
Conseil(s) de prudence CE	Non applicable.
Numéro d'EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales connues)	Tous les composants sont répertoriés (ou sont des polymères exemptés).
TSCA (USA)	Tous les constituants sont répertoriés.

### Réglementation nationale

Code Sécurité sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601.

Code du Travail - Surveillance médicale spéciale: Article R.241-50, arrêté du 11.07.1977.



Code Sécurité sociale - Tableau des maladies professionnelles: 36.

### **Emballage et étiquetage**

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Révisions principales**

Suite nouveau système le numéro de version a été remis à zéro. 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS - Composants dangereux  
4. PREMIERS SECOURS - Symptômes et effets secondaires  
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES - Emballage et étiquetage

### **Références**

67/548/EEC - Directive Substances Dangereuses.

1999/45/EC - Directive Préparations Dangereuses.

91/155/EEC - Directive Fiches de données de sécurité.

Concawe Report 01/53 - Classification and labelling of petroleum substances according to the EU dangerous substances directive.

Concawe Report 01/54 - Environmental Classification of Petroleum Substances - Summary Data and Rationale

Concawe Report 05/87 - Health aspects of lubricants.

### **Restrictions**

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques SHELL.

### **Liste des phrases R en section 2**

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

### **Numéro du service technique à contacter**

01 57 60 61 00.

### **Information(s) complémentaire(s)**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et ne décrivent le produit que pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne constituent pas une garantie pour toute autre propriété spécifique du produit.

... **Fin de FDS** ...

